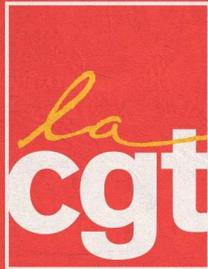


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Heures de travail gratuit en plus, c'est NON !

La majorité sénatoriale a adopté, mercredi, le principe d'une « cotisation de solidarité sur le travail » dans le PLFSS.

Elle estime que cette mesure serait de nature à faire rentrer quelques 2,5 milliards d'euros dans les caisses de la Sécurité sociale pour financer le secteur de l'autonomie.

En fait, ce serait de nouveau 7 heures de travail non rémunérées à un moment où le pouvoir d'achat est en berne, que les salaires n'évoluent pas ou peu et que les annonces de plans de suppressions d'emplois ne cessent de se succéder.

Il est pourtant possible de financer la Sécurité sociale et, notamment, l'autonomie en revenant sur les exonérations de cotisations sociales qui sont à hauteur de 80 milliards par an et en augmentation de 25% depuis l'arrivée du Président Emmanuel Macron.

Cette proposition d'amendement dans le PLFSS, par le Sénat, va suivre le véhicule parlementaire et reviendra à l'assemblée pour le débat et le vote. Il est probable que celui-ci soit adopté par le 49-3 comme trop souvent.

C'est un nouveau coup bas porté au monde du travail, public comme privé. La CGT s'oppose fermement à cette mesure qui, une fois de plus, s'attaque aux travailleurs dans la continuité de la première journée de solidarité qui n'a, en aucun cas, amélioré la prise en charge de nos aînés.

Nous invitons l'ensemble du monde du travail à se mobiliser avec la CGT, à s'opposer aux mauvaises mesures des projets de loi en cours et à porter des exigences revendicatives de progrès lors des prochaines journées unitaires de mobilisation des 5 et du 12 décembre.

Montreuil, le 21 novembre 2024